

RÉUNION DU 30 JUIN 2021

Convocation : 23 Juin 2021

Affichage : 2 Juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-trois juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, LEPOITTEVIN Béatrice, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, BELLIN Stéphane, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, PLATON Guillaume, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : MOUGEAT Aurélie (pouvoir donné à Laure PRUNIER), PASQUIER Sophie (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), BASNIER Laurent (pouvoir donné à Stéphane BELLIN), HENRY Jean-François (pouvoir donné à Paul-Albert MOUCHEL).

Secrétaire de séance : CHEVASSUT Amélie.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 26 mai 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE TOLLEVAST

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable a décidé de soumettre la modification simplifiée n°3 du PLU de Tollevast à une évaluation environnementale. Cette procédure supplémentaire repousse d'environ trois mois la date d'approbation de cette modification.

PERSONNEL : INFORMATIONS

Le poste d'adjoint technique remplaçant pour l'été a été pourvu. Un jeune de Saint-Martin le Gréard rejoindra l'équipe technique le 12 juillet pour sept semaines.

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX DE CANTINE ET DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs d'environ 2 %, arrondis.

Les tarifs suivants sont fixés pour l'année scolaire 2021 – 2022 :

Cantine :

- 15,00 euros la semaine
- 4,10 euros le repas enfant pris à titre occasionnel
- 5,70 euros le repas adulte

Garderie :

- 0,95 euro la demi-heure
- 0,50 euro le goûter

L'assemblée, à l'unanimité, valide ces propositions.

CONVENTION POUR LE PLAN NUMÉRIQUE

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec les services de l'Éducation Nationale afin de bénéficier d'une subvention relative à l'acquisition de matériel informatique pour l'école. La participation des services de l'Éducation Nationale dans le cadre de ce plan numérique est de 70 % pour le matériel et de 50 % pour la prestation de service.

PROJET D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de Maison d'Assistants Maternelles prévu sur la parcelle communale sur la ZA des Chèvres est abandonné, en raison de l'augmentation du coût des matériaux.

Il s'agit du troisième projet de ce type à être abandonné, et il demande au conseil municipal de réfléchir à l'éventualité de la construction de ce bâtiment par la commune pour le mettre en location afin qu'une telle activité y soit installée.

L'assemblée autorise le Maire à prendre des renseignements auprès du service Ingénierie de la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin de savoir à quelles subventions la commune peut prétendre.

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ARTISTIQUE

Les 17-18 et 24-25 juillet, de 10h à 18h, la commune organise une manifestation artistique à la Chapelle Saint-Pierre, qui se situe à l'entrée du hameau « Les Landes ». Le premier week-end, une « Installation Chrysalide » sera mise en place, et lors du second, une exposition « Peintures et Céramiques » sera présentée.

Des balades contées au départ du parking de la mairie seront également organisées le dimanche 18 juillet pour se rendre à la Chapelle Saint-Pierre.

Le dimanche 25 juillet, une animation avec des jeux traditionnels en bois est programmée.

Le coût en subvention de cette manifestation est de :

- 120 € au « Patronage Laïque d'Équeurdreville » pour les balades contées.
- 1200 € à l'association « La Recherche », correspondant à 600 € par week-end pour les productions présentées.
- 300 € à l'association « Tec-Nor » pour l'animation de jeux en bois.

L'assemblée donne son accord.

INSTALLATION D'UNE PROTHÉSISTE ONGULAIRE AMBULANTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'installation de ce service une journée par semaine et autorise le Maire à rédiger un arrêté autorisant le stationnement de ce véhicule sans contrepartie financière.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lors de la dernière réunion de conseil de 2020, la modification des horaires d'ouverture au public de la mairie avait été discutée et les horaires suivants avaient été adoptés :

- Lundi de 14h à 17h,
- Mardi de 16h à 19h,
- Jeudi de 8h30 à 12h,
- Vendredi de 16h à 18h.

Après six mois de mise en place, ces quatre créneaux sont maintenus. Au vu de la faible fréquentation de la dernière heure du mardi, la fermeture de la mairie le mardi est ramenée à 18h.

Par ailleurs, pour les mois d'été, Monsieur le Maire propose de ne pas ouvrir le vendredi pour la période du 12 juillet au 20 août et de décaler la permanence de l' élu au jeudi matin, de 10h à 12h.

Le conseil municipal valide cette proposition. Une information sera faite sur le site internet de la commune, sur Panneau Pocket, Facebook et dans la Presse.

ACCUEIL DE LOISIRS : CONVENTION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention proposée par la commission « Scolaire /Cantine / Garderie / Centre de loisirs » concernant la participation des communes pour ses enfants fréquentant l'accueil de loisirs de Tollevast.

La Commune de Tollevast propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2021 – 2022 soit du 23 août 2021 au 31 juillet 2022 à :

- 12 € pour la journée complète, la famille s'acquittera d'une contribution de 14,30 € repas compris
- 7,50 € pour la ½ journée, la famille s'acquittera d'une contribution de 9,20 € repas compris et 6,10 € sans repas.

Pour les communes ayant un accueil de loisirs, cette participation sera demandée uniquement lorsque celui-ci sera fermé ou aura atteint sa limite de capacité d'accueil.

L'assemblée, à l'unanimité, valide cette convention, et autorise le Maire à la signer et à la proposer aux communes ayant des enfants fréquentant l'ALSH de Tollevast.

CONSEIL D'ÉCOLE

Philippe ROINÉ effectue un bref compte-rendu du dernier conseil d'école de l'année :

- Le nombre d'élèves prévus est de 189 élèves, contre 184 cette année.
- Il n'y aura que très peu de changements dans le corps enseignant.
- Les enseignants ont décidé de supprimer le cahier de texte papier pour en créer un numérique. D'anciens ordinateurs seront récupérés à l'école pour les installer en garderie.
- Lors de la prochaine année scolaire, la classe de neige sera organisée en janvier. 54 élèves sont prévus, la commune participait jusqu'ici à hauteur de 50 € par enfant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Radars pédagogiques : Les emplacements prévus pour les radars pédagogiques ont été déterminés. Des photos de ces emplacements sont présentées au conseil.
- Journée écocitoyenne : Une journée nettoyage s'est tenue le samedi 26 juin 2021. Monsieur le Maire remercie les seize personnes qui ont participé à cette opération.
- Forum des associations : Chantal TRAVERS rappelle aux membres du conseil municipal que le forum des associations se tiendra le samedi 4 septembre 2021.
- Repas des seniors : La date retenue pour le repas des seniors est le dimanche 3 octobre.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 8 septembre 2021 à 20h30.

Fin de la séance : 22h20